



Concours de photographie pour le calendrier 2026 de Plouha

Du 24 octobre au 30 novembre 2025

Conditions de participation et règlement

La Ville de Plouha organise un concours photo pour illustrer son calendrier municipal 2026.

Partagez ce que vous aimez à Plouha : les lieux que vous appréciez, ceux qui illustrent la qualité de vie de votre ville, son dynamisme, ou encore ceux que vous trouvez remarquables et à valoriser.

Bâtiments ou places publiques, bord de mer, rues, patrimoine, paysages, équipements publics, agriculture artisanat... partagez ce qui fait **votre** ville !

Ce concours permettra d'alimenter le calendrier municipal 2026 grâce à votre regard d'habitant-e et à votre connaissance de Plouha.

La participation au concours est ouverte aux habitant-es de Plouha, enfants ou adultes.

SOMMAIRE

1. OBJET DU CONCOURS	2
2. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS	2
3. SÉLECTION ET JURY	3
4. RESPONSABILITÉS ET DROITS PHOTOGRAPHIQUES	3
4.1. Droits à l'image et propriété intellectuelle	3
4.2. Responsabilité	4
4.3. Données personnelles et RGPD	4
4.4. Modification ou interruption du concours	4
ANNEXE 1	5
ANNEXE 2	6
ANNEXE 3	7

1. OBJET DU CONCOURS

Ce concours propose aux habitants de Plouha, enfants ou adultes, de partager leur regard sur leur ville.

Thème libre, à condition que le cliché ait été pris à Plouha.

Le concours débutera le 24 octobre et prendra fin le 30 novembre 2025, date limite d'envoi de votre support.

Les photographies seront soumises à un jury, qui sélectionnera les 12 photos qui figureront dans le calendrier municipal 2026.

Les photographies présélectionnées et choisies par le jury seront imprimées dans le calendrier municipal 2026. Les participant·es seront informé·es par courriel des résultats.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Une seule photographie par candidat est acceptée.

La photographie devra avoir été prise à Plouha au cours de l'année 2025. Les participant·es au concours sont invité·es à envoyer leur photo par mail accompagnée du bulletin de participation ainsi que du document de droit à l'image (si nécessaire) à l'adresse : communication@plouha.fr avec pour objet : « **Concours photo Plouha 2025 – NOM Prénom** ».

Format de la photographie :

- Les types de documents acceptés sont : jpeg, tif et PNG
- La définition doit être de 300 dpi minimum
- La taille du fichier doit être comprise entre 2 et 5 Mo
- Le cliché doit être au format **paysage**
- Aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos.
- L'image doit être renommée de la manière suivante : « NOM – Prénom – année de prise de vue »

Le concours est ouvert aux habitant·es de la Ville de Plouha exclusivement.

Informations à transmettre en même temps que la photographie par le biais du bulletin de participation (données obligatoires) :

- Prénom et NOM
- Adresse postale de la / du participant·e
- Adresse mail et numéro de téléphone de la / du participant·e
- Année de naissance de la / du participant·e
- Titre donné à votre photo
- Description courte de la photo en précisant ce qu'elle évoque pour vous
- Lieu / adresse et date de la prise de vue à Plouha

Les participant·es au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo et/ou des propriétaires des lieux privés photographiés. Il est d'ailleurs fortement conseillé de ne pas photographier des lieux ou espaces privés (**se reporter au paragraphe « Droits photographiques » ci-dessous**).

Les personnes mineures devront fournir en plus une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant·e légal·e (modèle figurant en annexe 1 du présent règlement).

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout manquement pourra entraîner la disqualification du / de la participant·e de sa photographie.

3. SÉLECTION ET JURY

Le jury du concours sera constitué d'élue·s de la Ville de Plouha, et d'agent·es municipaux. Cette composition pourra évoluer selon les besoins du calendrier et du projet. Ce jury aura pour mission de sélectionner à huis clos les photographies présentées de façon anonyme. Les critères de sélection seront :

- Le respect du cadre du concours
- La qualité artistique : l'esthétique de la photographie, la qualité de la prise de vue (l'appréciation est subjective et laissée à la seule appréciation du jury)
- La puissance d'évocation du cliché.

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas les critères demandés ou le règlement. Seront éliminées les photographies :

- Présentant un aspect litigieux (violence, contenu offensant...)
- Reçues après le 30 novembre 2025 à 23h59
- Non réalisées sur la Ville de Plouha
- Pouvant porter atteinte à l'image des personnes ou institutions tierces.

4. RESPONSABILITÉS ET DROITS PHOTOGRAPHIQUES

4.1. Droits à l'image et propriété intellectuelle

- La participation au concours implique que les participant·es acceptent que leurs photographies soient reproduites et publiées par la Ville de Plouha dans le cadre du calendrier municipal 2026.
- La ville mentionnera toujours l'identité du / de la photographe (prénom et NOM) lors de chaque publication.

- Les participant·es doivent être détenteur·rices des droits sur leurs photographies et obtenir l'autorisation des personnes identifiables ou des propriétaires de lieux privés photographiés.
- Les participant·es garantissent que leurs clichés ne portent pas atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers.
- Les cas où aucune autorisation n'est nécessaire :
 - Personnes non identifiables (de dos ou trop loin)
 - Photo de groupe dans un espace public sans individualisation
 - Photos prises depuis un espace public
- L'auteur·trice de la photographie renonce à toute rémunération lorsque la ville fera usage de sa photo, l'utilisation étant non commerciale.

4.2. Responsabilité

La Ville de Plouha décline toute responsabilité en cas de :

- Erreur humaine,
- Problème informatique ou technologique,
- Problème d'organisation ou de logistique,
- Tout autre incident survenant dans le cadre du concours.

4.3. Données personnelles et RGPD

- Les données collectées (Nom, prénom, adresse, mail, téléphone etc.) sont utilisées uniquement pour la gestion du concours et la publication des photographies sélectionnées.
- Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés » (6 janvier 1978, modifiée), les participant·es disposent des droits suivants :
 - Accès, rectification, portabilité, opposition, effacement ou limitation du traitement de leurs données personnelles.
- Pour exercer ces droits ou poser des questions sur le traitement de vos données, contactez : communication@plouha.fr
- Les données seront conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la gestion du concours, soit maximum un après sa clôture.

4.4. Modification ou interruption du concours

- La ville se réserve le droit de modifier, reporter, interrompre ou annuler le concours si les circonstances l'exigent.
- Toute mise à jour du règlement sera publiée sur le site de la mairie : www.plouha.fr

ANNEXE 1

AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIÉE SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

Je soussigné(e)

Demeurant à

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours de photo organisé par la Ville de Plouha.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à

Le

Signature de la personne photographiée	Signature du photographe
(Faire précéder de « lu et approuvé »)	(Faire précéder de « lu et approuvé »)

ANNEXE 2

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS PARTICIPANT AU CONCOURS

Je soussigné(e)

Demeurant au

En ma qualité de mère / père / tuteur·trice légal·e (rayer les mentions inutiles)

Autorise mon fils / ma fille (rayer les mentions inutiles) :

NOM.....

Prénom

Né(e) le

À participer au concours photo organisé par la Ville de Plouha.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photo (téléchargeable sur www.plouha.fr)

Fait à

Le

Signature

ANNEXE 3

BULLETIN DE PARTICIPATION À COMPLÉTER POUR

communication@plouha.fr

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....
.....
.....

Téléphone :

Adresse e-mail * :

Année de naissance :

Je soussigné(e) certifie :

- Ne pas être photographe professionnel
- Avoir pris connaissance du règlement du concours et y adhérer de façon pleine et entière.
- L'exactitude des informations communiquées.

Pour les mineurs, nom de la personne responsable :

.....

Titre de votre photographie :

Description courte (en précisant ce qu'elle évoque pour vous) :

.....
.....
.....
.....

Lieu / adresse et date de la prise de vue à Plouha :

.....
.....

Signature